



Numéro 158 - printemps 2026
Journal de l'Association des Habitants du Centre et Vieille Ville
Editrice responsable : Madeleine Gurny - Imprimerie : Prestige Graphique, Genève
Tirage : 7300 exemplaires - Adresse : AHCVV 1200 Genève
Internet : www.ahcvv.ch - Adresse électronique : journal@ahcvv.ch
ont participé à ce numéro : Claude Golovine (cg), Madeleine Gurny (mg), Jean-Charles Lathion (jcl), Jean-Marie Melana (jmm), Nathalie Petel (np), Andrienne Soutter (as) et Florence Vandenbeusch (fv)

correspondants-es de nuit

Le comité de l'AHCVV a récemment accueilli Mme Khetib-Grundy, responsable du dispositif des correspondants de nuit (CN) au Service de la jeunesse de la Ville de Genève. Elle était accompagnée de deux correspondants de nuit.

Mis en place à l'automne 2021, ce dispositif couvre désormais toute la Ville de Genève, y compris le secteur Vieille-Ville/Cité depuis environ un an. Le but des CN est de rencontrer les habitants-es et usagers-ères de l'espace public afin de contribuer à la tranquillité et à la qualité de vie locale. Les équipes, composées de 2 à 3 personnes, effectuent des rondes nocturnes de 18h à 2h du matin, du jeudi au samedi. Elles arpentent rues et parcs et interviennent aussi sur demande téléphonique.

Leur rôle est multiple :

- Assurer une veille sociale dans les quartiers,
- Réduire le sentiment d'insécurité et lutter contre le harcèlement de rue,
- Prévenir les nuisances sonores, les incivilités et dégradations,
- Sensibiliser aux règles et valeurs du vivre ensemble,
- Apaiser les tensions et gérer les conflits comme intermédiaires neutres,
- Favoriser les échanges.



la nouvelle école

CRÈCHE ET ÉCOLE PRIMAIRE BILINGUE

Bienveillance et excellence académique



Inspiration Montessori



Rue Etienne Dumont 1, 1204 Geneva



De 2 à 7 ans



Stages Vacances



Activités périscolaires





ADMIN@LNESCHOOLS.COM



+41 78 240 00 42



édito

Le logement, avec l'affaire des résiliations de bail des immeubles du Boulevard Carl-Vogt, devient l'une des problématiques centrales dans notre ville et notre canton. Difficile de ne pas se sentir concerné lorsque des personnes âgées se voient résilier leur contrat de bail sous prétexte de travaux urgents à effectuer dans leur immeuble. Officiellement, la Vieille-Ville et les Rues basses n'en seraient pas encore là, mais les méthodes des propriétaires et des régies immobilières ne sauraient les épargner lorsque le moment sera venu.

L'AHCVV est engagée dans la promotion et la revitalisation du logement en Vieille-Ville. Elle a été à la source de la motion M-2250 A, portée par le Centre et les Verts-Libéraux, et soutenue par le PS et des voix LJS. Pour rappel, celle-ci, acceptée en séance plénière du Grand Conseil, préconisait la transformation des bureaux de l'Etat de la Vieille-Ville en logements, soit le retour à leur affectation première. Dans un même élan, elle interpellait le Conseil d'Etat sur l'utilisation de la Maison internationale des étudiants destinée au départ à du logement et vouée désormais au stockage d'archives par le pouvoir judiciaire. Lorsque l'on sait que le Pouvoir judiciaire va déménager prochainement dans les nouveaux quartiers du PAV, on attendrait du Conseil d'Etat un projet concret se rapportant aux locaux qui seront laissés vides à la Rue des Chaudronniers. En espérant qu'ils ne seront pas utilisés pour des bureaux, mais bien destinés au logement des habitants...

La nouvelle configuration du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève, avec l'arrivée de Nicolas Walder et de Marjorie de Chastonnay, se veut prometteuse, à condition que ceux-ci passent de la parole aux actes.

En attendant, l'AHCVV ne se mettra pas en veille, mais continuera ses actions, que ce soit pour les objets susmentionnés ou pour la requalification du quartier de la Rôtisserie et du projet Calvin-Pêlissier, dont les budgets ont été acceptés par le Conseil municipal...

Jean-Charles Lathion, président de l'AHCVV

Les CN peuvent être sollicités si des incivilités perturbent la vie du quartier, si des nuisances sonores excessives empêchent le sommeil, ou encore si une personne en difficulté est repérée. Il-elles accompagnent aussi les habitants-es qui souhaitent se déplacer la nuit en toute sécurité. Leurs principaux outils sont l'écoute, l'observation et le dialogue, avec pour but de trouver des solutions communes respectant les besoins de chacun-e. Ce travail s'appuie sur un large réseau de partenaires associatifs et institutionnels dans les domaines social, médical et sécuritaire. Leur fonction est donc sociale, et non policière.

Les habitants-es sont encouragés-ées à contacter les CN pour signaler tout problème, y compris en dehors des heures d'intervention. Ainsi, la qualité de vie et le mieux-vivre ensemble dans notre belle Vieille-Ville s'en trouveront renforcés.

jmm

Pour plus d'informations, consultez le site de la Ville de Genève : <https://www.geneve.ch/themes/securite-prevention/correspondant-nuit> ou appeler le **numéro gratuit 0800 10 10 05** (même hors des heures de service).

maison internationale des étudiants

En date du 16 novembre 2024, l'AHCVV a interpellé par courrier le conseiller d'Etat en charge du logement, Monsieur Antonio Rodgers, sur le futur du bâtiment de la rue Colladon. Nous avons reçu le 20 janvier 2025 un accusé de réception annonçant une étude du sujet et une réponse pour la fin mars.

Le conseiller d'Etat signale des enjeux en lien avec la stratégie immobilière du canton à analyser par l'intermédiaire des offices cantonaux des bâtiments et du patrimoine et des sites.

A ce jour (février 2026), Monsieur Rodgers a été remplacé par Monsieur Nicolas Walder et nous restons toujours dans l'attente d'une réponse définitive du Conseil d'Etat tenant compte de l'approbation de la motion M-2750, qui a reçu l'accord du Grand Conseil et qui émanait d'une proposition de notre association.

jcl



e-mail : info@ahcvv.ch

site : www.ahcvv.ch

Facebook : [ahcvv comité](#)

Adresse : **AHCVV 1200 Genève**



Optic 2000 Choitel

Votre magasin indépendant depuis 1831

160m² de solutions innovantes pour vos yeux.

Magasin partenaire Zeiss

Conseil sur mesure

Visagisme



Rue de la Corratierie 26
1204 Genève
022 310 01 79



Vision Experte

PHARMACIE SAINT-LEGER
 Bd Philosophes 15 – 1205 Genève
 Tel 022 321 08 15
 pharmacie.st-leger@bluewin.ch
 www.pharmacie-st-leger.ch
**COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE
 OU PAR E-MAIL**
**LIVRAISON GRATUITE AU
 CENTRE ET EN VIEILLE-VILLE !**

pg IMPRIMERIE
 PRESTIGE GRAPHIQUE
 Chemin du Pont-du-Centenaire 114 • 1228 Plan-les-Ouates
 022 706 18 18 • info@i-pg.ch • www.i-pg.ch

ALLERGOTEST
 Souffrez-vous de symptômes
 allergiques? Effectuez notre
 test d'allergie rapide.
**Votre pharmacie Amavita
 Confédération Centre**

AMAVITA+

Smilies

 Cette rubrique est ouverte à tout le monde.
 Veuillez écrire à journal@ahcvv.ch ce que
 vous aimez particulièrement dans notre
 ville OU ce que vous déplorez. Pas plus de
 50 mots, plus votre nom, prénom et adresse.
 Toutefois, nous n'indiquons que vos
 initiales dans la signature.

airbnb de par le monde, quelques exemples de mesures drastiques et chez nous ?



Airbnb EN SUISSE

L'obligation de déclarer l'hébergement d'hôtes étrangers contre rémunération (y compris par le biais d'une plateforme de réservation en ligne) est un domaine de compétence de la Confédération. Mais c'est aux cantons de fixer les modalités d'exécution.

Exemples d'application



Pour lutter contre le manque de logements et la spéculation sur les loyers, **le canton de Zurich** exerce sa compétence et va au-delà de l'obligation fédérale: la location via Airbnb (ou via toute autre plateforme de location de courte durée) est soumise à une réglementation qui exige des hôtes qu'ils s'inscrivent sur un site dédié (www.hotelkontrolle.zh.ch) pour enregistrer et déclarer électroniquement tous leurs voyageurs. Cette obligation s'applique aux personnes physiques ou morales qui louent un logement à titre lucratif via une plateforme électronique, les revenus tirés de la location doivent être déclarés et sont soumis à l'impôt sur le revenu et une taxe de séjour de 2,50 CHF par personne et par nuit doit être perçue et payée par l'hôte, sauf si la plateforme gère la collecte et le versement directement. Par ailleurs, les logements vacants sont particulièrement surveillés pour éviter leur transformation en locations de courte durée permanentes.

La police municipale de Zurich a publié une feuille d'information pour informer les hôtes de leurs obligations de déclaration et la loi autorise l'expulsion des locataires qui sous-louent de manière abusive.

Les cas de sous-location abusive (par un hôte ou un voyageur) peuvent être signalés directement sur le profil de la personne via la fonction «Signaler» sur la plateforme de [Airbnb](https://www.airbnb.com). A défaut, on peut signaler des irrégularités directement à l'office de l'hébergement de la ville de Zurich.



Le canton de Genève a renoncé à édicter une disposition cantonale d'application de l'obligation fédérale pour le logeur de déclarer une personne étrangère hébergée à titre lucratif ([art. 16 AIG](http://art.16.AIG)) et s'est abstenu d'une application cantonale plus stricte, à part sa décision, en 2018, de limiter la location répétée de courte durée à 90 jours par année.

Sur son site Internet, le canton de Genève indique dans la rubrique «construire et se loger» qu'une personne souhaitant héberger un hôte étranger contre rémunération doit remplir diverses formalités: le logeur doit s'enregistrer sur le site web <https://www.gc.ch/louer-mon-logement-plateforme-hebergement-type-airbnb>, il doit communiquer les données personnelles de son hôte à la police aussitôt que le locataire a pris possession du logement. De surcroît, le canton a négocié un accord avec Airbnb pour le prélèvement automatique de la taxe de séjour.

Le défi réside dès lors dans l'application de ces règles. Le Canton a mené des discussions avec les principales plateformes concernées, afin que les offres dépassant la limite prescrite soient soumises à un blocage automatique de publication par les systèmes d'information des plateformes. Ces discussions n'ont toutefois pas abouti, les plateformes ayant soutenu qu'un blocage transversal sur les différentes plateformes se révélerait impraticable d'un point de vue technique. Face à la disparité des fraudes potentielles, l'administration s'appuie notamment sur les informations provenant de la délation par le voisinage, les régies, les associations de défense des locataires, etc. Depuis l'entrée en vigueur de la modification réglementaire, elle aurait ainsi reçu une demi-douzaine de dénonciations (!) dont le traitement serait toujours en cours. Par ailleurs, le Conseil d'Etat étudierait d'autres pistes pour détecter les infractions, mais il nous semble que, malgré le manque de logements pérennes, il n'y accorde aucune priorité.

Des solutions ?

Une obligation de louer pour au minimum une semaine à la fois et, surtout, une interdiction de louer plusieurs biens sur les plateformes, ainsi qu'un accent mis sur les obligations légales et les démarches administratives à effectuer, une mise en évidence des spécificités pour chaque cas de figure (p. ex. locataire, locataire de logements subventionnés, propriétaire) serait un premier pas dans la bonne direction.

Un peu de contexte

Airbnb, c'est un peu devenu l'alternative cool aux hôtels. Moins cher, souvent plus original, et surtout plus pratique pour les familles nombreuses qui préfèrent louer une maison entière plutôt que plusieurs chambres.

Mais tout n'est pas si rose. Si le service séduit les voyageurs, il inquiète de plus en plus les villes. À force de transformer des appartements en locations de courte durée, Airbnb contribue à la hausse des loyers, au surtourisme et à la disparition de la vie de quartier.

Un exemple frappant: l'Espagne. Dans des villes comme Barcelone ou Madrid, certaines entreprises n'utilisent plus leurs logements que pour Airbnb. Résultat: les habitants galèrent pour se loger, et les prix s'envolent.

Les villes qui ont pris des mesures drastiques

Pour protéger leurs habitants, freiner le surtourisme ou récupérer des logements pour les locaux, 10 villes ont décidé de réguler (voire interdire) les locations de courte durée.



New York, États-Unis

Depuis septembre 2025, la loi locale n°18 a quasiment interdit les locations de moins de 30 jours. Les hôtes doivent être présents et n'accueillir que deux personnes au maximum. Résultat: adieu la majorité des annonces.



Barcelone, Espagne

En juin 2025, la ville a annoncé vouloir interdire toutes les locations touristiques d'ici novembre 2028. Objectif: récupérer 10 000 appartements pour les remettre sur le marché classique.



Santa Monica, Californie

Ici, seules les locations avec l'hôte présent sont autorisées. Les locations sans hôte ? Strictement interdites. En plus, chaque logement doit être enregistré et suivre des règles précises.



Florence, Italie

La ville a bloqué les nouvelles autorisations de location courte durée dans son centre historique pour lutter contre la crise du logement.



Berlin, Allemagne

La location de courte durée est très encadrée. Sans permis, c'est jusqu'à 500 000€ d'amende ! Le but ? Protéger les logements pour les Berlinoises.



Vienne, Autriche

Depuis juillet, les locations sont limitées à 90 nuits par an, partout dans la ville. Avant, cette règle ne s'appliquait qu'aux quartiers résidentiels.



Las Vegas, États-Unis

Les logements qui ne sont pas occupés par leur propriétaire sont interdits à la location de courte durée. Pour les autres: permis, assurance obligatoire et règles très strictes.



Penang, Malaisie

Seuls les logements enregistrés peuvent accueillir des voyageurs. Et les séjours sont limités à trois nuits pour limiter les effets du tourisme de masse.



Montréal, Canada

Après un incendie tragique en 2023 lié à des locations illégales, la province de Québec a durci les règles. Tous les logements doivent désormais avoir un permis, et les plateformes risquent des amendes en cas de non-respect.



Amsterdam, Pays-Bas

Les locations sont limitées à 30 nuits par an. Les hôtes doivent s'enregistrer auprès de la mairie, et certains quartiers ont carrément dit non aux locations touristiques.

Consulté sur www.voyagespirates.fr, publié par Eduardo Vega 16/07/2025

mg, pour le groupe logement de l'AHCVV

LA CLEMENCE
 ouverts tous les jours


Arn
 CHOCOLATERIE
 TEA-ROOM
 BOURG-DE-FOUR 12
 1204 GENÈVE
 www.swisschocolates.ch
 TÉL. +41 22 310 40 94
 FAX +41 22 312 18 25
 info@swisschocolates.ch

RAIFFEISEN
 Jusqu'à 40% de rabais sur les
 cartes journalières de ski.
 Achetez vos cartes journalières de ski en ligne
 et dévaliez les pistes.
 memberplus.raiffeisen.ch
 Banque Raiffeisen
 Genève Lac
 Cours de Rive 4
 1204 Genève



Rue Julianne-Piachaud 4
1204 Genève
022 311 00 61
mq.chaussecoq@fase.ch

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter en tout temps notre site internet ou venir nous rencontrer durant nos heures d'ouverture !

www.mqchausse-coq.ch

Sortie des aîné·es au Château de Prangins

Vendredi 27 mars de 9h à 17h30
Aînés

Près de Nyon, sur une colline naturelle dominant le lac Léman, nous vous proposons la visite du siège roman des musées de Suisse, le château de Prangins. Ancienne résidence aristocratique, notamment celle de Voltaire, venez visiter son musée passionnant consacré à la vie de notre pays entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. Egalement niché dans un parc de cinq hectares, nous pouvons découvrir son remarquable et vaste jardin potager où sont cultivées des plantes du XVIII^e siècle, un moment idéal pour ce début de printemps. Nous vous invitons donc à passer un moment paisible, relaxant et inspirant pour découvrir ce joyau du patrimoine Suisse.

Déplacement en car, 30.- la journée.

Le prix comprend le transport, l'entrée du musée et le repas de midi (boissons non comprises).

Fête de la Première Feuille

Samedi 21 mars
Tout public



Nous vous attendons nombreuses et nombreux sur la Promenade de la Treille pour fêter ensemble l'arrivée du printemps ! Cette année, le thème de la fête sera «vert et jaune», de quoi mettre de la couleur, se prêter au jeu facilement et laisser libre cours à votre créativité.

Nous ouvrirons la fête avec le traditionnel cortège des enfants. Divers discours, chansons, animations, ainsi que deux concerts s'en suivront et animeront la

fête. Pour régaler vos papilles, plusieurs stands de nourriture seront proposés par les associations du quartier et l'école Saint-Antoine.

Nouveauté cette année pour la Fête de la Première Feuille !

Prenez votre vaisselle si vous voulez manger sur place car nous ne pouvons plus utiliser de vaisselle à usage unique.

En cas de pluie, la fête aura lieu au Manège en Ville (décision météo la veille dès 12h sur notre site internet).

Assemblée générale ordinaire de la MQCC

Jeudi 26 mars dès 19h
Tout public

La maison de quartier vous invite à participer à son assemblée générale.

C'est une occasion intéressante pour vous rencontrer, échanger sur vos préoccupations, avoir votre regard sur les activités que nous proposons.

Durant ce moment, le comité et l'équipe auront le plaisir de vous faire un retour sur l'année écoulée, ses préoccupations et sur les projets à venir. Votre présence est pour nous un soutien important dans notre travail au quotidien.

Apéro convivial dès 19h et partie statutaire à 19h30

Sondage pour un accueil de la 5P à la 8P le mercredi

Comme mentionné dans notre programme d'activités, la maison de quartier effectue un sondage auprès des parents qui auront un enfant en 5, 6, 7 ou 8P à la rentrée 2026-2027 et qui seraient intéressé·es par un accueil sur inscription les mercredis de 11h30 à 17h30 (hors vacances scolaires).

Cette activité commencerait le mercredi 26 août 2026 et se terminerait le mercredi 23 juin 2027. L'inscription est valable pour l'année entière et non «à la carte».

Si ce projet est susceptible de vous intéresser, nous vous invitons à nous écrire via notre mail ou nous appeler durant nos heures d'ouverture.

Soirée festive avec 2Rock&Co

Samedi 25 avril dès 21h
Adultes

Notre soirée musicale adulte est de retour cette année ! Venez chanter vos hits préférés avec le groupe 2Rock&Co : 3 voix et une guitare pour vous déhancher, danser et taper du pied toute la soirée. Ambiance, rires et joie garantis...

Ramenez vos ami·es, votre famille, et si vous êtes seul·e venez quand même !

Entrée libre
Dans la grande salle au 1^{er} étage
Buvette sur place



Informations de la ludothèque

La ludothèque vous accueille aux horaires suivants :

Lundi de 16h à 18h (dès 6 ans); mardi de 15h à 18h; mercredi de 09h30 à 11h30 et de 15h à 18h; jeudi de 09h30 à 11h30; samedi de 09h30 à 12h30.

(Attention, dès le 14 mars, la «période hivernale» se termine. Le samedi matin nous n'ouvrons plus l'espace supplémentaire dans la Halte Jeux et ce jusqu'à octobre.)

Durant les vacances, l'accueil se fait dans la ludothèque et la grande salle du Manège les lundis, mardis et mercredis de 15h à 18h. Le jeudi de 9h à 12h dans la ludothèque.

Venir à la ludothèque est **gratuit et sans inscription**. En devenant adhérent (30.- pour une année), vous pourrez emprunter, dans toutes les ludothèques de la Ville de Genève, des jeux et jouets pour une durée de 28 jours.

Quelques dates à retenir

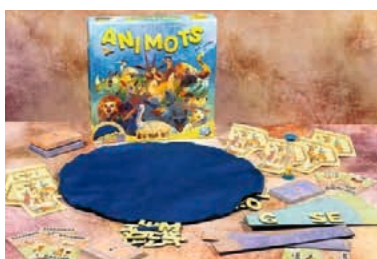
- **06 mars :** 19h-22h. Jeu de rôle avec l'association «La Horde».
- **21 mars :** Fête de la Première Feuille : retrouvez la ludo sur la Treille avec ses grands jeux !
- **30 mars :** 16h-18h. Loto à la ludo.
- **08 mai :** 17h-20h. Pirates !
- **05 juin :** 17h-20h. Nos jeux préférés.

Pour vous tenir au courant : retrouvez-nous sur Facebook et Insta !

On va à Cannes ! Quatre ludothécaires font le voyage pour le Festival International de Jeux de Cannes fin février. Gageons qu'ils reviendront avec plein de nouveaux jeux, de nouvelles idées... et de marques de bronzage !

Un jeu pour le printemps ?

Animots. Dans un grand sac, cherchez à tâtons les lettres qui pourront aider vos partenaires à découvrir votre animal. On réinvente le «kim toucher» dans un jeu coopératif tout à fait enthousiasmant.

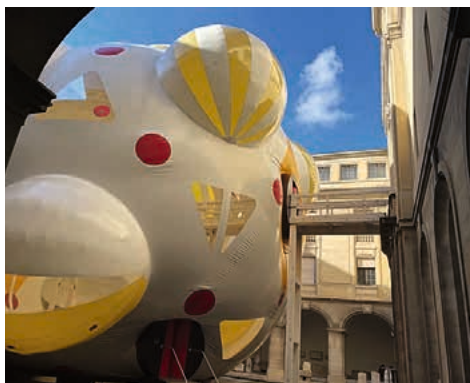


Dans la cour du MAH :

à l'intérieur de cette installation il fait bon !
à l'extérieur on est à l'ombre !

fv

TonUtopie, l'œuvre de Hans-Walter Müller enveloppe la passerelle de Vincent Lamoureux.



Sel du Manège Qui sommes-nous ?

Le Sel du Manège est la composante principale du projet En SELLES au Manège dont le Manège en Ville est l'épicentre.

SELLES est l'acronyme de Système d'Échanges Local Liens Entraide et Solidarité.

Il y a quelques années nous nous sommes constitués en association afin de nous inscrire dans la dynamique des Systèmes d'échanges locaux (plusieurs centaines en France, plusieurs dizaines en Suisse) et pouvoir interagir avec eux.

Lors de notre Assemblée Générale du 25 mars 2026, nous fêterons nos quatre ans d'existence.

Les SELS sont des systèmes organisés d'échanges au sein d'une communauté ; des échanges de services, des échanges de savoir et de connaissances (individuels et collectifs), des échanges de biens, des prêts d'objets et d'outils.

Les buts du Sel du Manège sont :

- Favoriser l'entraide, la solidarité et les liens sociaux au niveau local.
- Renforcer le pouvoir d'agir, la confiance et l'estime de soi en reconnaissant, valorisant et partageant les compétences de chacun.
- Diminuer le gaspillage et la surconsommation en favorisant le recyclage, la récupération et la réparation d'objets.

Une des particularités de ce système de troc collectif et circulaire est l'usage d'une monnaie fictive pour rémunérer les échanges. Cette monnaie, qui prend en compte le temps mis à réaliser un échange, est nommée habituellement grain de sel (grain de blé au Sel du Manège). Un grain correspond généralement à une minute.

Chaque membre de notre association dispose d'un compte personnel accessible sur un site internet de gestion des offres et des demandes.

Il n'est pas nécessaire de posséder préalablement de grains sur son compte pour en dépenser ! Il est seulement demandé à nos adhérents de proposer des offres et de formuler des demandes au cours du temps.

Nous avons aujourd'hui 51 membres (dont 3 associations) dans notre association.

Parmi les **derniers échanges réalisés par nos membres**, relevons, en vrac :

Aide lors de sa déclaration d'impôts, prêt d'un karcher, initiation collective à la céramique (façonnage et décoration), transport à la décharge, réparation d'une serrure défectueuse, branchement d'une machine à laver, prêt d'une perceuse pour béton, organisation d'anniversaire pour enfants, cours de tricot, réparation de vélos, aide à l'usage de logiciel informatique, découpe de planches, visite guidée de la Vieille Ville, arrosage de plantes d'appartement durant une absence, «achat» de guirlandes lumineuses, création de jouets en bois, repotage de plantes sur un balcon, prêt d'un ventilateur, fabrication de moules de céramique, teinture de tissus, traduction d'un texte en italien, travaux de couture...

Pour en savoir plus sur le Sel du Manège vous pouvez :

- consulter notre site internet <https://seldumanege.ch>.
- nous rencontrer lors de notre

Assemblée Générale du 25 mars 2026 dès 18h30

que dire des arcades, voire des logements, des bureaux vides, vidés ?

Il y a quelques années nous nous étions inquiétés du nombre d’arcades vides dans notre quartier. Dans un précédent journal, nous avions émis des hypothèses sur les raisons de ces absences d’occupation. Nous avions évoqué entre autres la gourmandise des propriétaires immobiliers.

Nous étions innocents car ce n’est pas de gourmandise que les propriétaires font preuve, mais de voracité. Ils veulent tout bouffer, avec comme arguments, l’entretien des bâtiments *qu’ils devraient faire régulièrement*, la lutte contre le dérèglement climatique, *là c’est une obligation*, voire la pénurie de logements, *ils promettent d’en remettre après travaux mais à quel prix*? Or l’objectif principal semble être unique-ment le profit financier. Ces propriétaires connaissent parfaitement les lois et savent les exploiter sans empathie ni pour les personnes concernées, ni par respect de la qualité de vie urbaine.



Pour l’exemple, imaginons ce qui se passe dans l’immeuble du numéro 2 au 8 rue de la Rôtisserie en voyant les arcades commerciales vides! Les commerçants ont-ils reçu la résiliation de leur bail les uns après les autres? Certains de ces petits commerces s’étaient installés il y a peu, savaient-ils, en investissant dans des travaux d’aménagement, qu’ils allaient devoir quitter les lieux prochainement? Il doit y avoir ceux qui résistent et aimeraient *a minima* être relogés, voire dédommagés et il y a ceux qui ne veulent pas résister, las des bagarres. Bien tristes relations et difficiles survies. Oui, il leur faudra déménager, faire des aménagements dans de nouveaux locaux, se reconstituer une nouvelle clientèle s’ils ne sont plus dans le même quartier. Pas simple ni très économique, mais en attendant, ceux qui restent n’ont comme voisinage que des arcades vides et cela n’est pas attractif ni pour leurs clients, ni pour les habitants ou promeneurs.

Continuons à imaginer la vie dans un immeuble comme celui-ci: que se passe-t-il

dans les étages de bureaux? Ont-ils eux aussi reçu leur congé? Et s’il y a encore quelques logements, ces personnes habitent-elles depuis fort longtemps dans leurs appartements? Ont-



elles aussi reçu leur congé? On peut imaginer la détresse psychique que cela peut provoquer chez les personnes concernées et l’ambiance qu’il doit y avoir dans ces murs entre voisins. Et peut-être y a-t-il des logements vides, ou des locataires arrivés plus récemment?

Par ailleurs, une fin de bail différente pour chacun serait une stratégie qui empêcherait toute action commune des locataires pour entraver l’avancement de projet, en plus de coûter cher en frais d’avocat. Autre stratégie possible des milieux immobiliers: promettre à certains quelques avantages, avec la condition de ne pas s’opposer au projet, alors que d’autres gardent l’espoir d’avoir des compensations et se taisent en attendant la suite des événements.

Monsieur Nicolas Walder, Conseiller d’Etat chargé du département du territoire, a précisé dans une interview qu’il n’a pas la possibilité de réagir tant qu’il n’y a pas de dépôt d’autorisation. *Et dans le cadre de l’immeuble précité, nous avons vérifié, aucune autorisation n’a été déposée.*

Et qu’en est-il de l’évolution de la qualité de vie en ville de Genève? Comment contrer ces manœuvres commandées uniquement par le profit sans que leurs acteurs n’aient d’empathie pour les hommes et les femmes qui font vivre nos quartiers, ni de respect de la vie en milieu urbain? Il en est de même des augmentations des prix des logements qui vident les habitants au centre et en Vieille-Ville de Genève.

Messieurs les promoteurs, régisseurs, propriétaires, faut-il attendre que tous les commerces fassent faillite pour adopter un nouveau mode de procéder?

Réagissez avant qu’il ne soit trop tard! Réagissons!

fv, pour le groupe logement de l’AHCVV

des vies parallèles en vieille-ville !

Nous vivons à côté d’eux mais rarement la rencontre est directe. Pourtant ils vivent là, grâce aux vieux murs et aux espaces à l’arrière des maisons accolées de nos rues. Nous vivons probablement chez eux, c’est leur habitat depuis des temps immémoriaux.

Une nuit, raccompagnée en voiture par une amie chez moi vers les 2h du matin, nous terminions notre discussion à l’arrêt. Brusquement un animal brun au pelage lustré a sauté sur le capot et nous fixait intensément. Pas de craintes dans ce regard brillant juste une vraie curiosité, d’ailleurs partagée de l’autre côté du pare-brise. Stupéfaites et fascinées nous ne parlions ni ne bougions plus. Nous sommes restées ainsi nez à nez pendant un moment ... «suspendu». L’intrus était superbe, foncé éclairé d’une tache blanche sur le cou, la truffe et les yeux sombres et brillants. J’ai brisé le charme involontairement en tournant mes yeux vers mon amie et brusquement l’animal s’est éclipsé.

Bien sûr, j’avais vu de longues fouines dévaler ma rue, parfois la nuit. Le mouvement ondulant de leurs corps suivi d’un panache superbe. Elles courraient confiantes et s’arrêtaient net brusquement, pour repartir vivement.

Evidemment, je savais qu’elles adoraient les caoutchoucs des moteurs de voitures et y causaient des tracas pour les conducteurs et même parfois de sérieux dégâts.

Mais la beauté enchante nos vies et la Vieille-Ville en est pétrie. Laissez-moi plaider l’étonnante vivacité et la liberté de cet animal. Il est possible qu’il ne soit pas ravi que nous limitions ses possibilités nocturnes de pique-niques de caoutchoucs dans la Vieille-Ville actuellement ... Nous vivons ensemble démocratiquement, ils sont dehors la nuit et nous plutôt le jour.

Même sans les voir, ils existent et sans eux ce ne serait plus la même chose car ils font partie des plaisirs imprévus de notre quartier.

cg

la corratérie a vu ses arcades se vider

et aujourd’hui le chantier a débuté.



fv

bastion de saint-antoine

Les travaux pour protéger les fouilles archéologiques et les rendre accessibles au public ont été entrepris et avancent. L’inauguration est prévue pour la fin du printemps. L’AHCVV, à l’origine de la conservation de ce patrimoine, s’en réjouit bien qu’elle regrette qu’une liaison entre ces vestiges inestimables, précieux et passionnants, et le Musée d’Art et d’Histoire n’ait pas pu être réalisée.

On avait été informés que la déchetterie qui défigurait l’ancien promenoir de la Promenade de Saint-Antoine serait incorporée au Bastion du même nom. Ces travaux ont également commencé le long du mur à l’intérieur du bastion, face au collège Calvin. En attendant la fin des travaux, les conteneurs du tri à la source ont été installés provisoirement en face du MAH.

as



des fleurs, svp !



Quel dommage que la fontaine du Bour-de-Four ne soit pas égayée par un peu de couleurs. Par ces temps de brouillard et de grisaille, quelques fleurs réjouissent le cœur et font du bien au moral, du moins de ceux qui les regardent.

as

traversées piétonnes : il y a encore du boulot

Situation 1 : ceux qui règlent la durée des feux piétons prennent-ils en compte le fait que les personnes âgées ou handicapées sont plus lentes que les autres? Certains feux, particulièrement généreux pour la circulation automobile comme à la Place Guyennot sont beaucoup trop courts pour eux. Ailleurs, à la rue de la Croix-Rouge, avec une canne on n’arrive même pas à traverser dans les temps le passage jaune de l’arrêt TPG Palais Eynard.

Situation 2: la plupart des gens, et pas seulement les jeunes ou ceux qui ont le nez sur leur téléphone, s’engagent sur les passages piétons sans même jeter un coup d’œil à gauche, puis à droite, puis de nouveau à gauche, comme nous l’apprenions à l’école. Je suis pleine de compassion pour les conducteurs, notamment des TPG, qui sont tenus pour responsables s’ils sont impliqués dans une collision.

as

festival de lumière geneva lux



HALO



BamX Lux

Organisé par le DSS de la Ville de Genève, sous la responsabilité de la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis, il a pour « mission de faire vivre le cœur de la cité et d’inviter à la balade même dans les frimas de fin janvier » A voir la queue pour assister au spectacle son et lumière à la cathédrale Saint-Pierre, une expérience immersive unique, nous espérons une animation aussi lumineuse en Vieille-Ville de Genève à la fin de l’année pour les illuminations de Noël.

fv

BULLETIN D’ADHÉSION AHCVV 2026

Fondée en 1980, l’Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) a pour but de défendre la qualité de la vie.

Elle intervient dans les domaines de l’habitat, de la circulation, de l’environnement urbain et de l’animation culturelle.

JE DÉSIRE DEVENIR MEMBRE DE L’AHCVV Cotisation 2026

- ☐ Individuel
- Fr. 40.-
- ☐ Famille
- Fr. 50.-
- ☐ AVS, étudiants, apprentis, chômeurs
- Fr. 20.-
- ☐ Toute personne n’habitant pas le quartier
- désirant recevoir le journal et soutenir l’AHCVV
- Fr. 20.-

A verser sur IBAN CH88 0900 0000 1200 8533 8 (ou demander le code QR)

NOM : Prénom :

Adresse :

E-mail :@.....

Merci d’adresser le bulletin avec vos coordonnées à **AHCVV, 1200 Genève** ou à **info@ahcvv.ch**